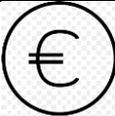


FORMATION PAR APPRENTISSAGE – EN 3 ANS

Niv. 4	Bac Pro	AgroEquipement																				
	Prérequis	<p>L'entrée en Apprentissage nécessite d'avoir entre 15 et 29 ans révolus. Un avis favorable de passage en 2^{NDE} est requis. Un savoir-vivre tant en entreprise qu'en collectivité est primordial. Un degré d'autonomie dans le travail « scolaire ». Une autonomie constatée dans les stages est une nécessité auprès des employeurs.</p>																				
	Délai d'accès	<p>Début de formation dernière semaine d'Août. Pré-inscription à partir de février. RDV validation du projet (réponses sous un mois). Inscription à l'obtention d'une fiche de précontrat signée d'un employeur. Possibilité d'une inscription en scolaire puis passage en apprentissage quand un contrat est signé.</p>																				
	Tarif	<p>Formation gratuite pour l'apprenti, coûts de formation pris en charge par l'OPCO. Restauration midi : aide de 3€/repas (Si repas pris au self) Hébergement : aide de 6€/nuitées (Si logé dans l'établissement)</p>																				
	Rémunération	<p>MAJ 26/12/2023</p> <p style="text-align: center;">APPRENTISSAGE Rémunération Brute mensuelle minimale pour un apprenti</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>ANNEE de REFERENCE</th> <th>De 16 à 17 ans</th> <th>De 18 à 20 ans</th> <th>De 21 à 25 ans</th> <th>26 ans et +</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1^{ère} année du diplôme préparé</td> <td>27% 477.07€</td> <td>43% 50% agri* 759.77€ 883.46€</td> <td>53% 936.47€</td> <td></td> </tr> <tr> <td>2^{ème} année du diplôme préparé</td> <td>39% 689.10€</td> <td>51% 57% agri* 901.13€ 1007.14€</td> <td>61% 1077.82€</td> <td>100% 1766.92€</td> </tr> <tr> <td>3^{ème} année du diplôme préparé</td> <td>55% 971.81€</td> <td>67% 1183.84€</td> <td>78% 1378.20€</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p><small>Agri* = entreprises relevant des Conventions Collectives 7018 – 7024 - 7025</small></p> <p><small>Source : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918</small></p> <p>L'apprenti est salarié de son employeur la rémunération s'applique selon le barème en vigueur. L'employeur doit se rapprocher de son centre de gestion afin d'avoir la rémunération correspondant à sa convention collective. L'apprenti a le droit à 5 semaines de congés payés par an.</p>	ANNEE de REFERENCE	De 16 à 17 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et +	1 ^{ère} année du diplôme préparé	27% 477.07€	43% 50% agri* 759.77€ 883.46€	53% 936.47€		2 ^{ème} année du diplôme préparé	39% 689.10€	51% 57% agri* 901.13€ 1007.14€	61% 1077.82€	100% 1766.92€	3 ^{ème} année du diplôme préparé	55% 971.81€	67% 1183.84€	78% 1378.20€	
ANNEE de REFERENCE	De 16 à 17 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et +																		
1 ^{ère} année du diplôme préparé	27% 477.07€	43% 50% agri* 759.77€ 883.46€	53% 936.47€																			
2 ^{ème} année du diplôme préparé	39% 689.10€	51% 57% agri* 901.13€ 1007.14€	61% 1077.82€	100% 1766.92€																		
3 ^{ème} année du diplôme préparé	55% 971.81€	67% 1183.84€	78% 1378.20€																			
	Durée	<p>Formation de 2100h sur 3 ans 57 semaines en UFA sur 3 ans 84 semaines chez le Maître d'apprentissage sur 3 ans</p>																				
	Lieu d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> • ETA • CUMA • Exploitation agricole fortement mécanisée 																				
	Objectifs	<p>Organiser un chantier par une identification des besoins (notamment agronomique), la planification et la coordination</p> <p>Choisir les matériels et équipements</p> <p>Transporter les fournitures, y compris sur la route</p> <p>Régler le matériel et de réaliser les travaux des champs</p> <p>Assurer des réparations de matériels et équipements en se référant aux documents des constructeurs ou fait appel au SAV</p>																				

	<p>Insertion professionnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • ETA (Entreprise de Travaux Agricoles) • CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) • Exploitation agricole 	<p>25% vers la vie active en 2023</p>
	<p>Evaluation de la formation par les apprentis</p>		

  	<p>Contact</p>	<p>UFA du Lycée St Clair 29 Rue de Rennes – BP 13 44590 DERVAL 02.40.07.75.02 ufa.derval@cneap.fr lyceesaintclair.fr</p>
--	-----------------------	--